



LE TEC, ÇA NOUS RAPPROCHE



LA CARTE MOBIB DÉBARQUE !

Qu'est-ce que la carte MOBIB ?

La carte MOBIB (Acronyme de MOBility In Belgium) est une carte électronique nominative servant de support unique pour vos titres de transport.

Vous pouvez charger sur cette carte, grâce à la technologie sans contact, différents titres : un abonnement, un titre multiparcours, un simple parcours... Vous pouvez également y charger des titres de transport de la SNCB, de la STIB ou encore de De Lijn.

A chaque montée à bord d'un bus, vous ne devez plus montrer votre titre de transport au conducteur mais le passer devant un valideur. Ce principe est obligatoire. Cela permet notamment au TEC de mieux connaître les déplacements de ses clients pour mieux adapter son offre.

La carte MOBIB est sécurisée : en cas de perte ou de vol, vous pouvez récupérer son contenu !



Il existe également une carte non nominative, la carte MOBIB basic.

Pratique, elle peut être prêtée à d'autres personnes ! On ne peut donc pas y charger d'abonnement, ni de titre à réduction. Et en cas de perte ou de vol, vous ne pouvez pas récupérer son contenu.



La carte MOBIB (ou MOBIB basic) est rechargeable et est valable 5 ans. Elle peut contenir jusqu'à 8 titres de transport.

Comment obtenir la carte MOBIB/MOBIB basic ?

via l'E-SHOP. Vous recevrez votre carte MOBIB ou MOBIB basic* par courrier deux jours ouvrables après son paiement (5 €).

en vous rendant dans un ESPACE TEC : vous recevrez votre carte directement (contre paiement des frais de confection (5€) et sur présentation d'une pièce d'identité pour la carte MOBIB nominative, et d'une photo d'identité si vous ne possédez pas de numéro de registre national belge).

Vous disposez d'une carte MOBIB d'un autre opérateur (SNCB, STIB, De Lijn) ?

Vous pouvez charger sur cette carte un titre de transport TEC en vous rendant dans un ESPACE TEC ou à un SELF (automate de vente).

Si vous souhaitez acheter un titre sur l'E-SHOP,

via la fonction **Achat Express** : vous devez au préalable avoir acheté un titre de transport TEC à un SELF ou dans un ESPACE TEC.

via le **compte client** : vous devez d'abord vous rendre dans un ESPACE TEC afin de relier votre carte à notre système billettique.

Comment connaître le solde de ma carte MOBIB ou la date de fin de validité de mon abonnement ?

Soit lors de la validation dans le véhicule : maintenez votre carte devant le valideur et le solde du titre validé (ou la date de validité selon le titre) apparaîtra.

Soit via l'E-SHOP : encodez votre numéro MOBIB dans la rubrique "**Achat Express**" ou connectez-vous à votre compte E-SHOP. Vous pourrez alors consulter les titres présents sur votre carte MOBIB, leur solde et leur date de validité.

Soit via un SELF : déposez votre carte sur le lecteur. Vous verrez apparaître les titres présents sur votre carte MOBIB ainsi que leur solde ou leur date de validité.

Comment obtenir un duplicata de la carte MOBIB ?

En cas de perte ou de vol de votre carte MOBIB, veuillez avertir immédiatement le TEC émetteur de la carte, qui bloquera votre carte afin d'empêcher son utilisation.

Vous pouvez obtenir un duplicata de votre carte moyennant le paiement de frais administratifs de 5€ et la preuve de votre identité. Vos données et titres de transport en cours de validité seront transférés sur votre nouvelle carte. La nouvelle carte MOBIB repart alors pour une validité de 5 ans. Les titres de transport copiés sur cette nouvelle carte gardent, eux, les mêmes échéances de validité que sur la carte perdue. Aucun duplicata n'est délivré en cas de perte d'une carte MOBIB basic ou d'un ticket sans contact.

Vous pouvez demander un duplicata :

via l'E-SHOP

en vous rendant dans un ESPACE TEC muni d'une pièce d'identité

Attention : En attendant de recevoir votre duplicata, vous devez payer les titres de transport nécessaires à vos déplacements avec le TEC.

*Conformément aux conditions générales d'utilisation des titres de transport TEC, en cas de conclusion d'un contrat à distance portant sur la commande d'une carte MOBIB basic avec un usager ayant la qualité de consommateur au sens de l'article 1, 2° du Code de droit économique, le consommateur dispose d'un droit de rétractation de 14 jours calendrier prenant court à dater du jour où le consommateur ou un tiers désigné par lui prend possession de la Carte. Pour exercer ce droit de rétractation, le consommateur informera le TEC de sa volonté de se rétracter en utilisant le formulaire de rétractation de commande d'une carte MOBIB basic via l'E-SHOP.